



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS
ZOOTECNIQUES ET PHYSIOLOGIQUES POUR
L'AMENAGEMENT DE L'UNITE EXPERIMENTALE DU CERSA**

MARCHE N° 00183 /2018/AOO/UL/F/IDA
(AOI n°06/2017/UL/PRMP/CERSA du 20/09/2017)

Lot 2 : Chambres respiratoires : Fourniture des matériels, équipements et accessoires nécessaires et installation d'une unité de calorimètre composé de trois systèmes de six (06) chambres respiratoires de l'unité expérimentale du CERSA

ATTRIBUTAIRE : STEA

NIF : 1000144828

MONTANT : 129 844 462 F CFA HTVA
153 216 465 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION : Trois (03) Mois

DELAI DE GARANTIE : Douze (12) Mois

GARANTIE DE BONNE EXECUTION : 5 %

PAIEMENT AU COMPTE : 030365202001-ORABANK

IMPUTATION BUDGETAIRE : IDA 5424-TG
5 (23) 530 13502049934183231112
« Construction de bâtiments administratifs à usage de bureau »
Gestion 2018





ENTRE

- (1) L'Université de Lomé, agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), représentée aux présentes par la Personne Responsable des Marchés Publics, Madame Akuavi Cicavi SOSSOU, BP : 1515 Lomé, Tél : (+228) 22 20 08 27, fax : (228) 22 21 85 95, ci-après dénommée « l'Acheteur », d'une part, et
- (2) La société STEA, dont le siège se trouve au quartier Hédzanawoè, Immeuble BELDAW, 07 BP 14078 Lomé07-Togo, Tél : (+228) 22 26 45 37, Fax (+228) 22 26 77 24, e-mail : stea@helim.tg / contact@stea-afrika.com, NIF : 1000144828, RCCM : TG-LOM 1998 B 088, (ci-après dénommé le « Fournisseur »), représentée aux présentes par Monsieur ASSIH Yao Méyiwa., en tant que directeur général de la société, d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et/ou certains Services connexes, à savoir la fourniture de matériels, équipements et accessoires nécessaires et l'installation d'une unité de calorimètre composé de trois (03) systèmes de six (06) chambres respiratoires de l'Unité expérimentale du CERSA et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant TTC de Cent cinquante-trois millions deux cent seize mille quatre cent soixante-cinq (153 216 465) F CFA, (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans le délai maximum de Trois (03) mois à compter de la date de notification du marché approuvé.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

- 1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
- 2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - g) Les Spécifications techniques proposées par le Titulaire ;
 - h) La lettre N°0111/MEF/DNCMP/DSMP du 15 janvier 2018 validant la proposition d'attribution du marché.
- 3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
- 4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec



l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

- 5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.
- 6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République Togolaise.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Togo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

<p>Lu et approuvé</p> <p>Lomé, le 08 MARS 2018</p> <p>Le Directeur Général</p>  <p>ASSIH Yao Méyiwa</p> 	<p>Présenté par la Personne responsable des Marchés</p> <p>Lomé, le 08 MARS</p>  <p>Akuavi Cicavi SOSSOU</p> 
<p>Approuvé par</p> <p>Le Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p>Lomé, le 21 MARS 2018</p>  <p>Sani YAYA</p> 	

ARMP TOGO
BON POUR ENREGISTREMENT
 LOME LE 09 AVR 2018

ENREGISTRE A LOME (TOGO)
 COMMISSION DES IMPOTS
 Fo. N° 746900
 RECEU: Deux Cent Mille (200.000) Francs

ENREGISTREMENT ET
 Le Receveur
 TOGO

AKPAY D M. Enavatiw
 Agent Senior de L'Enregistrement

05 AVR 2018

RECEVU
 1000 FRANCS
 REPUBLIQUE TOGOLAISE
 500 FRANCS

et
 Dernier
 Rôle